



SYSTEME D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE LA VAUNAGE : PROJET DE CREATION D'UNE STATION INTERCOMMUNALE DE TRAITEMENT DES EAUX USEES ET D'OUVRAGES ANNEXES

DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE

Pièce 5 - DAE - Emplacement du projet



LE PROJET

Client	Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole
Projet	Système d'assainissement collectif de la Vaunage : Projet de création d'une station intercommunale de traitement des eaux usées et d'ouvrages annexes
Intitulé du rapport	Pièce 5 - DAE - Emplacement du projet

LES AUTEURS

	CEREG Ingénierie SARL 399, rue Georges Seguy • 34080 MONTPELLIER Tél : 04.67.41.69.80 • montpellier@cereg.com SIRET 492 706 338 00034 – RC Montpellier 492 706 338 www.cereg.com
--	--

Réf. Cereg - 2022-CI-000375

Id	Date	Etabli par	Vérifié par	Description des modifications / Evolutions
V3	Février 2026	Margaux SAURET	Maëlle RENOULLIN	Intégration des remarques de la maîtrise d'ouvrage
V2	Juin 2025	Margaux SAURET	Maëlle RENOULLIN	Intégration des remarques de la maîtrise d'ouvrage
V1	Mai 2025	Margaux SAURET	Maëlle RENOULLIN	Version initiale

Certification



La pièce 5 a pour objectif de préciser l'emplacement sur lequel les aménagements seront réalisés.

TABLE DES MATIERES

A. LOCALISATION DU PROJET.....	5
A.I.1. Localisation des différents ouvrages qui vont être construits ou démolis dans le cadre du projet	6
A.I.2. Localisation des ouvrages d'assainissement prévus en 2026 sur la commune de Clarensac et concernés par la Déclaration d'Utilité Publique (Porter-à-connaissance déposé en juin 2025).....	8
B. MILIEUX AQUATIQUES CONCERNES	9

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Localisation des différents ouvrages qui vont être construits ou démolis dans le cadre du projet	6
Tableau 2 : Localisation des ouvrages prévus en 2026 sur la commune de Clarensac et concernés par la Déclaration d'Utilité Publique (porter-à-connaissance déposé en juin 2025).....	8
Tableau 3 : Localisation des points de rejets vers le milieu naturel qui vont être créés, modifiés et supprimés dans le cadre du projet.....	11
Tableau 4 : Localisation des points de rejets vers le milieu naturel qui vont être créés et supprimés dans le cadre des travaux prévus en 2026 sur la commune de Clarensac et concernés par la Déclaration d'Utilité Publique (porter-à-connaissance déposé en juin 2025)	12

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Photographies du Rhône en amont du rejet de la nouvelle station intercommunale de traitement des eaux usées de la Vaunage (à gauche) et au droit du rejet (à droite) (source : CEREG, Janvier 2023)	10
Figure 2 : Photographies du Rhône au droit de la station actuelle de traitement des eaux usées de Caveirac (source : CEREG, Janvier 2023)	10
Figure 3 : Photographies du Valat du Tal au droit de la station actuelle de traitement des eaux usées de Clarensac (source : CEREG, Janvier 2023).....	11

A. LOCALISATION DU PROJET



- Planche 01 : Plan général de situation du projet sur fond topographique IGN
- Planche 02 : Plan parcellaire
- Planche 03 : Plan de situation sur fond cadastral et photographies aériennes

A.I.1. Localisation des différents ouvrages qui vont être construits ou démolis dans le cadre du projet

La localisation des différents ouvrages qui vont être construits ou démolis dans le cadre du projet est présentée dans le tableau suivant.

Tableau 1 : Localisation des différents ouvrages qui vont être construits ou démolis dans le cadre du projet

Ouvrages		Type d'opération	Commune d'implantation	Parcelle d'implantation				Propriété	Accès
				Section cadastrale	Numéro de parcelle	Superficie de la parcelle (m²)	Emprise du projet sur la parcelle (m²/ml)		
Stations de traitement des eaux usées	Nouvelle station intercommunale de traitement des eaux usées (STEU) de la Vaunage	Construction	Saint-Dionisy	ZC	42	6 607 m²	2 642 m²	Publique	RD40 puis chemin communal
				ZC	79	13 158 m²	9 912 m²		
				ZC	81	2 159 m²	2 159 m²		
	Station actuelle de traitement des eaux usées de la Vaunage (Clarensac)	Démolition	Clarensac	AL	1	3 271 m²	2 710 m²	Publique	Chemin de Saint-Dionisy
				AL	35	3 271 m²	3 271 m²		
	Station actuelle de traitement des eaux usées de Caveirac	Démolition	Caveirac	AH	5	5 352 m²	1 980 m²	Publique	Rue de la Pépinière
Accès	Chemin d'accès à la nouvelle STEU de la Vaunage	Réaménagement	Saint-Dionisy	ZC	78	547 m²	547 m²	Publique	RD40
					80	449 m²	449 m²		
					82	114 m²	114 m²		
				ZD	42	85 m²	85 m²		
Postes de relevage et bassin d'orage	PR Saint-Dionisy	Modification (augmentation de capacité)	Saint-Dionisy	ZC	42	6 607 m²	175 m²	Publique	RD40 puis chemin communal

Ouvrages		Type d'opération	Commune d'implantation	Parcelle d'implantation					Accès
				Section cadastrale	Numéro de parcelle	Superficie de la parcelle (m ²)	Emprise du projet sur la parcelle (m ² /ml)	Propriété	
	PR Langlade	Modification (augmentation de capacité)	Langlade	AE	80	726 m ²	65 m ²	Publique	RD40 / RD14
	Nouveau PR Clarensac au droit du site de la station actuelle de Clarensac	Construction	Clarensac	AL	35	3 271 m ²	1 164 m ²	Publique	Chemin de Saint-Dionisy
	Nouveau bassin d'orage BO de Clarensac	Aménagement du bassin d'aération de la station actuelle de Clarensac en bassin d'orage							
	Nouveau PR Caveirac	Construction	Caveirac	AI	37	12 206 m ²	67 m ²	Publique	Rue de la Pépinière
	Nouveau PR BO Caveirac au droit du site de la station actuelle de Caveirac	Construction	Caveirac	AH	5	5 352 m ²	455 m ²	Publique	Rue de la Pépinière
	Nouveau bassin d'orage BO de Caveirac	Aménagement du clarificateur de la station actuelle de Caveirac en bassin d'orage							
Réseaux d'assainissement	Nouveau réseau de transfert entre la station actuelle de Caveirac et le PR Langlade (2 345 ml dont 735 ml déjà posés)	Construction	Caveirac / Langlade	-	-	-	2 345 ml	Domaine public (sous voirie existante)	-

Les coordonnées géographiques (Lambert 93) du portail d'accès de la nouvelle station intercommunale de traitement des eaux usées sont les suivantes :

- X : 798 413 m ;
- Y : 6 301 878 m ;
- Z : 49 m NGF.

A.I.2. Localisation des ouvrages d'assainissement prévus en 2026 sur la commune de Clarensac et concernés par la Déclaration d'Utilité Publique (Porter-à-connaissance déposé en juin 2025)

Tableau 2 : Localisation des ouvrages prévus en 2026 sur la commune de Clarensac et concernés par la Déclaration d'Utilité Publique (porter-à-connaissance déposé en juin 2025)

Ouvrages		Commune d'implantation	Parcelle d'implantation					Accès
			Section cadastrale	Numéro de parcelle	Superficie de la parcelle (m²)	Emprise du projet sur la parcelle (m²/ml)	Propriété	
Postes de relevage	Poste de relevage secondaire PR Garrets	Clarensac	AK	164	206 m²	50 m²	Publique	Chemin des Garrets
	Poste de relevage secondaire PR Carteyrades	Clarensac	AK	162	200 m²	50 m²	Publique	Chemin des Carteyrades
Réseaux d'assainissement	Nouveaux réseaux sur la commune de Clarensac (4 596 ml)	Clarensac	AE	65	6 781 m²	498 m²	Privée Accord pour servitude	-
			AE	66	7 840 m²	228 m²	Privée Accord pour servitude	-
			AE	67	9 505 m²	388 m²	Privée Accord pour servitude	-
			AK	4	8 014 m²	72 m²	Privée Accord pour servitude	-
			AK	14	9 127 m²	927 m²	Privée Accord pour servitude	-
			AK	48	6 880 m²	702 m²	Privée Accord pour servitude	-
			AK	55	6 955 m²	76 m²	Privée Accord pour servitude	-
			AK	67	720 m²	147 m²	Privée Accord pour servitude	-
			AK	79	2 646 m²	1 058 m²	Privée Accord pour servitude	-
			AH	137	11 786 m²	592 m²	Privée Accord pour servitude	-
			AH	173	8 558 m²	596 m²	Privée Accord pour servitude	-
			AH	238	12 768 m²	1 052 m²	Privée Accord pour servitude	-
			-	-	-	1 401 ml	Domaine public	-

B. MILIEUX AQUATIQUES CONCERNES



Eaux souterraines

Tous les ouvrages, existants et projetés, reposent sur la masse d'eau souterraine **FRDG117 « Calcaires du crétacé supérieur des garrigues nîmoises et extension sous couverture »** qui s'étend sur une surface de 332 km².

Eaux superficielles

Le projet porté par la Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole s'inscrit dans le **bassin versant du Rhône, affluent rive droite du Vistre**.

Le Rhône, seule masse d'eau superficielle concernée par les rejets qui vont être créés et supprimés dans le cadre du projet, est identifié comme la **masse d'eau cours d'eau FRDR11312 « Ruisseau le Rhône »** selon le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Rhône-Méditerranée 2022-2027.



Figure 1 : Photographies du Rhône en amont du rejet de la nouvelle station intercommunale de traitement des eaux usées de la Vaunage (à gauche) et au droit du rejet (à droite) (source : CEREG, Janvier 2023)



Figure 2 : Photographies du Rhône au droit de la station actuelle de traitement des eaux usées de Caveirac (source : CEREG, Janvier 2023)



Figure 3 : Photographies du Valat du Tal au droit de la station actuelle de traitement des eaux usées de Clarensac (source : CEREG, Janvier 2023)

La localisation des points de rejet vers le milieu naturel qui vont être créés et supprimés dans le cadre du projet sont présentés dans le tableau suivant.

Tableau 3 : Localisation des points de rejets vers le milieu naturel qui vont être créés, modifiés et supprimés dans le cadre du projet

Points de rejet vers le milieu naturel	Caractéristiques des eaux rejetées	Type d'opération	Milieu récepteur	Commune	Coordonnées géographiques (Lambert 93)
Rejet de la nouvelle station intercommunale de traitement des eaux usées de la Vaunage	Eaux traitées	Point de rejet déjà existant (=point de rejet actuel du trop-plein du PR Saint-Dionisy)	Le Rhône	Saint-Dionisy	X : 797 947 m Y : 6 302 111 m Z : 42 m NGF
Rejet du trop-plein du PR principal Saint-Dionisy = futur déversoir de tête de station, futur point réglementaire A2)	Eaux usées	Point de rejet déjà existant	Le Rhône	Saint-Dionisy	X : 797 947 m Y : 6 302 111 m Z : 42 m NGF
Rejet du trop-plein du nouveau PR Clarensac	Eaux usées	Nouveau point de rejet	Le Valat du Tal	Clarensac	X : 797 984 m Y : 6 302 449 m Z : 42,5 m NGF
Rejet du trop-plein du bassin d'orage de Caveirac	Eaux usées	Point de rejet déjà existant (=point de rejet de la station actuelle de traitement des eaux usées)	Le Rhône	Caveirac	X : 800 774 m Y : 6 303 148 m Z : 68 m NGF
Rejet du trop-plein du PR Caveirac (déchetterie) (uniquement en cas de défaillance électrique)	Eaux usées	Nouveau point de rejet	Fossé pluvial rejoignant le Rhône	Caveirac	X : 800 114 m Y : 6 302 654 m Z : 58 m NGF

Points de rejet vers le milieu naturel	Caractéristiques des eaux rejetées	Type d'opération	Milieu récepteur	Commune	Coordonnées géographiques (Lambert 93)
Rejet du trop-plein du PR Langlade	Eaux usées	PR existant mais capacité augmentée	Fossé pluvial rejoignant le Rhône	Langlade	X : 800 189 m Y : 6 302 072 m Z : 57 m NGF
Rejet de la station actuelle de traitement des eaux usées de Clarensac et de son déversoir d'orage d'entrée de station	Eaux traitées et eaux usées	Suppression	Le Valat du Tal	Clarensac	X : 797 992 m Y : 6 302 481 m Z : 43 m NGF
Rejet du déversoir d'orage Rhône (requalifié en point A2 de la station actuelle de traitement des eaux usées de Clarensac en 2020)	Eaux usées	Suppression	Le Rhône	Clarensac	X : 798 038 m Y : 6 302 485 m Z : 43 m NGF
Rejet de la station actuelle de traitement des eaux usées de Caveirac et rejet de son déversoir de tête de station (DTS)	Eaux traitées et eaux usées	Suppression	Le Rhône	Caveirac	X : 800 774 m Y : 6 303 148 m Z : 68 m NGF

A noter que les travaux envisagés dès 2026 pour la création de nouvelles canalisations de collecte des eaux usées sur la commune de Clarensac (4 596 ml dont 3 373 ml de réseau gravitaires et 1 223 ml de réseaux en refoulement), objets du porter-à-connaissance déposé en juin 2025, comprennent la création et la suppression de points de rejet listés dans le tableau suivant.

Tableau 4 : Localisation des points de rejets vers le milieu naturel qui vont être créés et supprimés dans le cadre des travaux prévus en 2026 sur la commune de Clarensac et concernés par la Déclaration d'Utilité Publique (porter-à-connaissance déposé en juin 2025)

Points de rejet vers le milieu naturel	Caractéristiques des eaux rejetées	Type d'opération	Milieu récepteur	Commune	Coordonnées géographiques (Lambert 93)
Rejet du trop-plein du PR Garrets	Eaux usées	Nouveau point de rejet	Fossé pluvial rejoignant le Rhône	Clarensac	X : 787 708 m Y : 6 302 629 m Z : 45 m NGF
Rejet du trop-plein du PR Carteyrades	Eaux usées	Nouveau point de rejet	Valat de très Ponts (BV Rhône)	Clarensac	X : 798 521 m Y : 6 302 902 m Z : 45 m NGF
DO Carteyrades	Eaux usées	Suppression	Valat de très Ponts (BV Rhône)	Clarensac	X : 798 614 m Y : 6 303 105 m Z : 47 m NGF
DO du DTS de la station actuelle de la Vaunage	Eaux usées	Suppression	Le Rhône	Clarensac	X : 798 038 m Y : 6 302 485 m Z : 43 m NGF



www.cereg.com